



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Pour diffusion immédiate*

---

### **LOGIBEC ANNONCE LA MISE À LA POSTE DE LA CIRCULAIRE DES ADMINISTRATEURS**

---

Montréal, le 10 juin 2010 – Logibec Groupe Informatique Itée (TSX : LGI) (« Logibec » ou la « Société ») annonce aujourd'hui qu'elle a déposé la circulaire des administrateurs (« circulaire des administrateurs ») auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qu'elle a amorcé sa mise à la poste aux actionnaires de Logibec dans le cadre de l'offre (« offre ») annoncée auparavant par OPE LGI Inc. (« initiateur »), une nouvelle société d'acquisition gérée par OMERS Private Equity Inc. et dans laquelle une filiale de la Société générale de financement du Québec (« SGF ») a convenu de prendre une participation minoritaire indirecte, visant l'achat de la totalité des actions ordinaires en circulation de Logibec, à un prix de 26,00 \$ comptant l'action ordinaire. Comme il a été annoncé précédemment, Logibec et l'initiateur ont conclu une convention de soutien le 27 mai 2010 prévoyant les conditions de l'offre et la recommandation du conseil d'administration de Logibec aux actionnaires d'accepter l'offre. L'offre est l'aboutissement d'un long et minutieux processus d'examen stratégique visant à maximiser la valeur entreprise par Logibec au début de l'été 2009 et dans le cadre duquel elle a communiqué avec une trentaine de parties, tant dans une perspective stratégique que financière.

La circulaire des administrateurs contient entre autres la conclusion du conseil d'administration de Logibec, selon laquelle la contrepartie devant être versée aux termes de l'offre est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires (autres que les membres de la haute direction de Logibec et SGF), l'offre est au mieux des intérêts de Logibec et les actionnaires devraient accepter l'offre et déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre. La circulaire des administrateurs énonce les motifs détaillés à l'appui de la recommandation du conseil d'administration de Logibec.

L'initiateur a officiellement présenté l'offre en procédant le 10 juin 2010 à la mise à la poste de sa note d'information (« note d'information »). L'offre pourra être acceptée jusqu'à 17 h (heure de l'Est) le 16 juillet 2010, à moins qu'elle ne soit retirée, modifiée ou prolongée. Les modalités et conditions détaillées de l'offre sont énoncées dans la note d'information.

Les actionnaires sont invités à lire attentivement la note d'information et la circulaire des administrateurs, qui contiennent des renseignements importants au sujet de l'offre.

Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de la note d'information ou de la circulaire des administrateurs sur le site Web tenu par les autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## À PROPOS DE LOGIBEC

**Logibec** compte parmi les entreprises nord américaines en forte croissance se spécialisant dans les systèmes d'information dédiés au secteur de la santé et des services sociaux. Au Canada, Logibec offre des solutions à tous les types d'établissements de santé et de services sociaux, des centres hospitaliers aux centres de santé communautaires en passant par les autorités régionales de santé, avec une présence particulièrement forte sur le marché québécois. MDI Achieve, filiale à part entière de Logibec, est un leader dans le secteur des soins aux aînés aux États-Unis avec une clientèle de plus de 7 000 établissements et résidences pour personnes âgées. Une équipe expérimentée d'environ 430 professionnels permet à Logibec de se distinguer dans ces marchés. La Société, dont le siège social est situé à Montréal, possède aussi des bureaux à Québec, Edmonton, St-Louis, Minneapolis et Dallas.

– 30 –

Personnes à rejoindre :

### **LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE LTÉE**

Claude Roy  
Président et chef de la direction  
Téléphone : 514 766-0134

Marc P. Brunet  
Chef de la direction financière  
Téléphone : 514 762-3833

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion peuvent renfermer des prévisions et des « énoncés de nature prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Dans le présent document, on reconnaît la nature prospective des énoncés à l'emploi des verbes « pouvoir », « entendre », « prévoir », « anticiper », « croire », « estimer », « s'attendre » et d'autres verbes analogues, notamment conjugués au futur ou au conditionnel. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles de la Société quant à des événements ou conditions futurs, notamment à l'égard des résultats d'exploitation, de la situation financière, des prédictions de mesures, de plans ou de stratégies futurs. De par leur nature, ces énoncés reflètent les attentes, croyances et hypothèses actuelles de la direction et supposent certains risques et certaines incertitudes, connus et inconnus, y compris, notamment, les changements technologiques, le développement de nouveaux produits, le bon fonctionnement de nos progiciels, la constance de nos services de paie et d'hébergement, la protection des renseignements personnels qui nous sont confiés, les risques liés au crédit, à nos emprunts bancaires et au taux de change de la devise américaine, la concentration de nos marchés, le recrutement, l'embauche et le maintien d'un personnel compétent et l'accessibilité à des crédits d'impôt. Bon nombre de ces facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou avancés dans ces énoncés de nature prospective. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient se concrétiser, ou si les hypothèses qui sous-tendent les prévisions ou énoncés de nature prospective de la Société se révélaient inexacts, les résultats réels de la Société pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans le présent rapport de gestion comme étant prévisionnels, prévus, attendus, estimés ou escomptés. La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ces énoncés de nature prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, plans ou événements ou pour d'autres raisons, à moins d'y être contraint par la loi.